

<https://www.pressegauche.org/Commission-Laurent-vers-une-reconnaissance-des-familles-d-accueil-comm>
[e](https://www.pressegauche.org/Commission-Laurent-vers-une-reconnaissance-des-familles-d-accueil-comm)



Commission Laurent : vers une reconnaissance des familles d'accueil comme partenaires



- Communiqués -
Date de mise en ligne : lundi 30 novembre 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 30 nov. 2020 - La CSD se réjouit que la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (Commission Laurent) ait tenu compte des constats et recommandations qu'elle avait formulés dans son mémoire.

Une autorité provinciale

La CSD a été très critique de la place occupée par la protection de la jeunesse dans l'organigramme du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Elle est également d'avis qu'il faut agir de manière urgente et la création d'un poste de directeur national de la protection de la jeunesse est un pas dans la bonne direction. « La commissaire Laurent dans son rapport préliminaire a fait le constat que le réseau de l'enfance s'est retrouvé sous une cascade d'intervenants. C'est exactement ce que nous avons soulevé dans notre mémoire. Il faut descendre longtemps les paliers de l'organigramme pour enfin trouver celui qui en est responsable. La nomination d'un directeur national va dans le même sens que ce que nous avons suggéré. L'important est surtout qu'une imputabilité plus claire soit mise en place et que dorénavant, il y ait dans ce ministère des gens qui font de la protection de l'enfance leur plus grande priorité », explique Luc Vachon, président de la CSD.

Le frein de la confidentialité

La commissaire Laurent a reconnu ce matin que les règles de confidentialité ou plutôt leur interprétation sont un frein à la collaboration et donc contraires à l'intérêt de l'enfant. « Les familles d'accueil ne sont même pas au courant ni du plan d'intervention ni des problématiques des enfants dont on leur donne la charge sous prétexte que le dossier est confidentiel. Tout ce qu'elles demandent c'est de pouvoir intervenir efficacement auprès de ces jeunes et répondre à leurs besoins spécifiques », d'ajouter Luc Vachon.

La commissaire semble vouloir mettre de l'avant une relation partenariale afin que les gens concernés sur le terrain, les familles d'accueil entre autres, aient toute l'information nécessaire pour veiller sur les enfants qui leur sont confiés.

La reconnaissance du travail des familles d'accueil

La CSD est d'accord avec la commissaire sur le fait que plusieurs obstacles nuisent à l'engagement et posent des défis au niveau du recrutement des familles d'accueil. Il s'agit d'un réseau négligé de la part du gouvernement qui se doit d'être reconnu à sa juste valeur :

« Lorsqu'un enfant est placé en famille d'accueil, cette dernière est en première ligne et est la mieux placée pour connaître les besoins de l'enfant. Nos familles d'accueil ne sont pas écoutées lorsqu'il y a un besoin criant et cela a des répercussions sur les jeunes, ce qui va à l'encontre de l'intérêt de l'enfant » souligne Luc Vachon.

Le passage à la vie adulte

Le passage à la vie adulte est une étape primordiale dans l'intérêt des enfants placés. La Commission reconnaît dans son rapport préliminaire que les enfants doivent être accompagnés dans cette transition et que cet accompagnement doit se poursuivre au-delà de leurs 18 ans.

« Actuellement, on cesse de soutenir les jeunes une fois qu'ils ont atteint l'âge de la majorité, comme si par magie on devenait pleinement autonome le jour de nos 18 ans. C'est un enjeu qui préoccupe grandement les familles d'accueil que nous représentons et c'est une demande formelle que nous avons présentée lors de notre passage à la commission », conclut M. Vachon.